



INFOS ADZRP n° 51 – MARS 2014

<http://adzrp.e-monsite.com>

Les CANDIDATS à l'élection municipale des 23 et 30 mars répondent au questionnaire adressé le 14 février dernier par les riverains et leur association l'ADZRP.

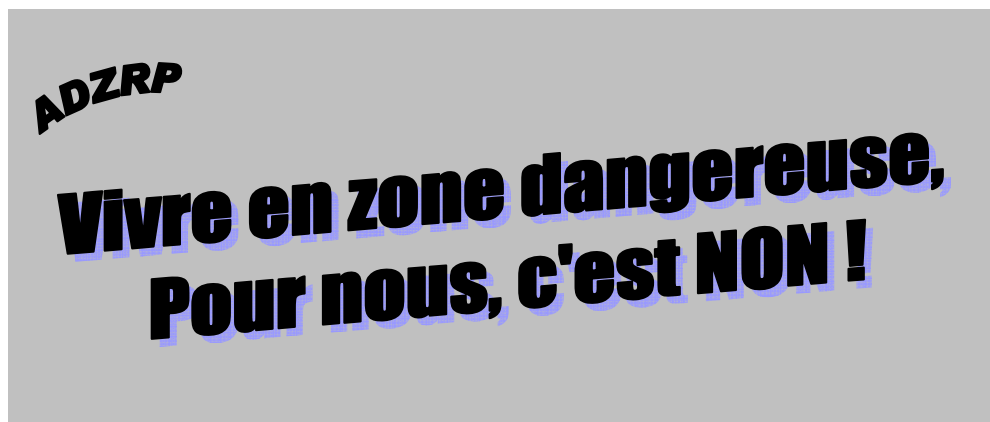
Leurs réponses sont présentées dans l'ordre de réception des courriers. Dans un souci de transparence, nous avons fait le choix de reproduire in extenso les réponses reçues

Liste du « Rassemblement pour Donges »	Mr François CHENEAU – 24 février 2014
Liste « Donges avec Vous »	Mr Jean Marc NICOLLET – 3 mars 2014
Liste « Mieux vivre à Donges »	Mr Mikaël DELALANDE – 7 mars 2014
Liste « Donges pour tous »	Mme Viviane ALBERT – 14 mars 2014

Vous pouvez obtenir sur demande le texte du questionnaire.

-----  
Cette déclaration servira d'affichette.

Elle est proposée à chacun(e) pour être apposée sur nos habitations.



## Liste du Rassemblement pour DONGES conduite par Mr François CHENEAU.

Dans le cadre de notre candidature aux prochaines élections municipales, vous avez bien voulu nous interroger sur un certain nombre de questions relatives aux risques industriels, à la pollution et au PPRT.

Nous vous répondons d'autant plus volontiers que notre équipe est particulièrement impliquée dans les actions de défense des riverains, et qu'elle fait de cette défense une priorité du prochain mandat municipal.

Vous savez déjà que notre candidat tête de liste François CHENEAU s'est exprimé **sans aucune ambiguïté** contre le projet de PPRT, lors des conseils municipaux où la majorité municipale a voté de façon quasi unanime pour ce projet néfaste, par écrit dans un courrier adressé à la Commission d'enquête, et oralement lors de la réunion « *privée* » organisée le 7 novembre 2013 par la Commission d'enquête.

Vous trouverez donc ci-après nos réponses à vos questions :

### **1) Sur l'extension de la raffinerie qui s'est rapprochée de l'habitat existant :**

Cette question a un intérêt avant tout historique.

Nous pouvons cependant vous rappeler que les premières raffineries, celle des « *Consommateurs de Pétrole* » (à partir de 1932), et celle de Pêchelbron-Ouest (POSA), à partir de 1935, furent autorisées par services de l'Etat à **quelques centaines de mètres** du centre-bourg (*Mairie, Eglise, écoles, cimetière, etc*).

Cette trop grande proximité a conduit à la destruction à 80% du bourg de Donges lors des deux bombardements de nuit de la Royal Air Force des 24 et 25 juillet 1944.

Nous pouvons encore vous rappeler qu'à la Libération, le MRU (*Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme*), a conclu à la nécessité de déplacer le bourg « **enclavé dans une zone industrielle dangereuse** » vers le Nord de la Commune...

Mais une fraction importante de la population (conduite par l'Association de Reconstruction et les commerçants) refusait cette idée et exigeait que le centre-bourg soit reconstruit sur son site historique.

### **Les archives en témoignent.**

Il apparaît, 70 ans après la Libération, que le site actuel du nouveau bourg est trop proche de la raffinerie... Mais à la fin des années 1940, ni la population de DONGES, ni ses élus de l'époque, ni les services de

l'Etat n'étaient prêts à envisager un plus grand éloignement par rapport au site « *historique* » du centre-bourg.

Nul n'imaginait à la Libération que le site industriel de DONGES connaîtrait une expansion aussi rapide.

Dès lors, même s'il y a eu erreur d'appréciation, il convient, à notre sens, de nous garder de tout jugement hâtif et rétrospectif à ce sujet.

### **2) Sur les « prétentions de l'industriel » qu'il conviendrait d'enrayer :**

Nous ignorons de quelles prétentions il s'agit. Peut-être pouvez-vous nous communiquer des informations à ce sujet ?

Pour notre part, nous sommes plutôt informés, à l'inverse, de la possibilité de fermeture de raffineries du Groupe TOTAL sur le territoire français. A l'aune de ces perspectives, une nouvelle tentative d'extension des unités de raffinage en direction de l'habitat existant nous paraît tout aussi inenvisageable qu'in vraisemblable.

### **3) Sur les sources de risques non prises en compte dans le projet de PPRT :**

Bien que la responsabilité en matière d'installations dangereuses appartienne à l'Etat (ICPE, PPRT), nous ferons valoir de façon résolue et argumentée notre opposition à toute nouvelle servitude imposée aux riverains, s'agissant du PPRT qui serait prescrit pour les installations de SFDM à Sem-Maca-La Grée.

Nous nous opposerons de façon toute aussi résolue à une déviation de la voie ferrée qui s'effectuerait sur un tracé situé en zone de risque (au mépris de la directive européenne SEVESO III), et qui générerait des nuisances supplémentaires pour les riverains des quartiers de l'Ariais-rue Pasteur, sans bénéfice réel pour la sécurité des voyageurs.

Sur les transports routiers de matières dangereuses, question en suspens depuis de très nombreuses années, et jamais résolue, il convient de rappeler que les acteurs sont multiples (*Département de Loire-Atlantique pour les routes départementales, Port-Autonomie, industriels...*). De plus, comme vous le savez, des contraintes s'exercent de façon contradictoire. Une solution de contournement de la rue du Stade par une

nouvelle voie traversant Liberge, et protégeant ainsi les riverains de ladite rue, porterait une atteinte grave à des zones humides. Elle est donc impraticable en l'état.

En revanche, nous serons particulièrement intéressés de connaître les propositions que votre Association pourra formuler afin de porter auprès des autorités compétentes des exigences respectueuses à la fois de l'environnement et de la sécurité publique.

Pour toutes ces questions, nous ne manquerons pas de travailler avec les Associations locales défendant les riverains, et donc bien évidemment avec l'ADZRP.

#### **4) Sur le projet de PPRT :**

Comme indiqué plus haut, nous revendiquons notre opposition claire, motivée, active, et sans ambiguïté au projet de PPRT, face à une majorité sortante qui a défendu le PPRT contre les Dongeois, préférant s'exprimer au nom du Préfet ou de la CARENE.

Nous vous confirmons donc en tant que de besoin :

- notre **opposition résolue à la loi BACHELOT** ;
- notre **opposition aux prescriptions** injustes, coûteuses et inefficaces qui seraient imposées aux propriétaires ;
- notre **opposition au transfert de responsabilité du risque industriel vers les riverains**, alors que juridiquement, la responsabilité civile est celle de l'industriel, et la responsabilité administrative celle de l'Etat qui après avoir autorisé les installations industrielles, considère bien tardivement qu'elles sont trop proches des habitations...

S'agissant du dispositif PARI, n'étant pas dans la Municipalité, nous ne pouvons pas encore fournir d'informations privilégiées, mais nous sommes certains que les deux listes issues de la majorité sortante, dont les candidats têtes de liste ont voté pour le PPRT, pourront vous fournir des informations reçues par les services municipaux...

S'agissant des riverains dont les habitations sont en zone de délaissement, nous suivons déjà de très près leur situation. Avant de leur proposer un relogement, il conviendrait de s'assurer qu'ils souhaitent être relogés, ce qui à notre connaissance n'est pas le cas, du moins pour le moment.

Nous veillerons à défendre ces riverains contre toute tentative d'intimidation qui prétendrait les contraindre à des choix qu'ils sont en droit de refuser (*le délaissement n'autorise pas l'expropriation*).

Quant aux commerçants impactés par le projet de PPRT, il est exact qu'aucun dispositif de financement

n'est prévu pour les aider à réaliser des travaux de renforcement de leurs vitrines ou de leurs vitrages.

Toutefois, **compte tenu de la situation financière catastrophique que laisse la majorité sortante (12 millions de dette en 2014, un quasi doublement par rapport à 2008)**, la Commune n'aura pas les moyens de se substituer aux autres acteurs. Prétendre le contraire serait pure démagogie. Il serait de toute façon injuste que le contribuable dongeois, déjà pénalisé, participe au financement de travaux inutiles à la place de ceux qui les imposent aux commerçants.

Pour les mêmes raisons, il serait totalement irresponsable d'affirmer que la Commune aurait la capacité de réaliser des travaux de renforcement sur les bâtiments municipaux impactés en allant au-delà du plafond des dépenses obligatoires. Pour plusieurs années, la capacité d'investir de la Commune est entravée par un endettement considérable.

En cas d'arrêt du raffinage à DONGES (*perspective qui serait préjudiciable à l'économie de tout le bassin d'emploi*), nous demanderions bien évidemment que les risques soient réduits d'autant, et que de nouvelles installations à risque ne soient pas implantées sur les espaces libérés.

**En cas d'élection aux élections municipales, nous avons déjà annoncé que la Commune de DONGES saisira elle-même le Tribunal administratif de NANTES d'une requête aux fins d'annulation du PPRT.**

Vous n'ignorez pas que notre équipe prend d'ores et déjà des dispositions en ce sens afin de préparer sérieusement ce recours.

La Commune étant elle-même requérante, ne pourra que soutenir les autres actions contentieuses allant dans le même sens, cela dans le respect de l'indépendance de chacun.

Nous ne manquerons pas de demander aux parlementaires d'œuvrer activement pour une VRAIE révision de la loi BACHELOT (et non pas la réformette de juillet 2013), et pour la mise en place d'un moratoire sur les PPRT existants.

S'agissant des **nuisances (odeurs, bruits, fumées)** ressenties par les riverains et plus généralement par un grand nombre d'habitants du bourg, nous ne manquerons pas de les relayer et d'alerter chaque fois que nécessaire les services de l'Etat en charge de la police spéciale des établissements à risque, afin qu'ils adressent à l'industriel les mises en demeure préalables à toute intervention plus coercitive.

### **5) Sur l'éloignement des habitants des sources de dangers :**

Il nous apparaît que certains riverains ne demandent qu'à rester chez eux, dans leur maison où ils ont vécu toute leur vie et qui pour certains est le fruit d'une vie de labeur. D'autres au contraire voudraient être relogés. Tous les propriétaires seront toutefois victimes de la dépréciation de leur patrimoine immobilier, ce qui est particulièrement sensible pour les riverains.

Dans ces conditions, des mesures coercitives (*qui ne relèvent d'ailleurs pas des compétences de la Commune*) et indifférenciées paraissent inopportunes.

L'offre de logements à DONGES ne pourra se développer que dans des secteurs à l'abri de tout risque industriel. Les nouvelles zones urbaines de

l'agglomération se situeront aux Ecottais et vers la Sencie. La Commune devra favoriser le relogement vers ces secteurs de tous les riverains qui le souhaiteront.

Il conviendra d'être très vigilant sur l'évolution des documents d'urbanisme, la loi en discussion au parlement prévoyant que l'élaboration et l'approbation du PLU deviendra une compétence communautaire (donc de la CARENE) et non plus municipale.

**C'est une raison de plus à notre sens pour que DONGES soit représentée à la CARENE par des élus compétents et décidés à défendre sans concession les intérêts des Dongeois.**

Nous espérons avoir ainsi répondu.....

oooooooo

## **Donges avec Vous : Liste conduite par Mr Jean-Marc NICOLLET.**

Nous avons bien reçu votre courrier du 14 février 2014. La liste « Donges avec Vous » que je conduis, vous apporte ses réponses, en respectant l'ordre des questions de votre courrier.

1. Nous n'avons pas de jugement, sur les prises de décisions des élus et de l'Etat, ni sur leur manque de réactions face à la « colonisation » de l'industriel. L'histoire de Donges est étroitement liée à la Raffinerie, et les éventuels risques n'étaient pas du tout, en son temps, un frein à l'expansion du site vers le bourg. Lors de la reconstruction de celui-ci, l'idée de le rebâtir vers la zone des Six Croix a été combattue par les élus et la population de l'époque. A notre connaissance aujourd'hui, il n'y a pas, de la part de l'industriel actuel, de projet d'extension vers le bourg. Il est bien évident, si c'était le cas, que nous ne favoriserions nullement celle-ci, car cela pénaliserait Donges, encore davantage.

2. Toutes les actions que nous souhaitons prendre, dans le cadre des différents problèmes que vous soulevez, se feront, si possibles, en concertation avec l'ADZRP et avec les éventuelles autres associations de protection des riverains. Concernant La Grée-Maca, notre position sera la même que celle prise pour le bourg. Quant aux transports routiers, notamment des matières dangereuses, rue du Stade, nous souhaitons poursuivre le lobbying auprès du Conseil Général de Loire-Atlantique, afin d'imposer une déviation, sans créer de nouvelles contraintes pour d'autres habitants. Au sujet du déplacement de la voie ferrée, nous nous opposerons à un déplacement qui pénaliserait les habitants du quartier de l'Ariais et de la rue Pasteur. Le coût exorbitant des travaux nous paraît être un gros handicap à la réalisation de ce projet.

3. Concernant le PPRT, notre position est très claire et l'a toujours été. Nous sommes opposés à celui-ci tel que l'on nous le propose ou plutôt nous L'IMPOSE. Nous l'avons dit, écrit, et voté CONTRE au Conseil Municipal. Mettre en avant uniquement l'aspect financier, ce qui a été la position de l'équipe sortante, ne tient pas la route face aux contraintes que vont subir les habitants impactés. Les prescriptions imposées ne garantiront en aucun cas leur sécurité future en cas d'accident industriel, type explosion par exemple.

Nous avons toujours été partisans d'imposer la limitation des risques à la source. Le dispositif « PARI » est, pour nous, un leurre. Tous les éléments, concernant ce dispositif et notamment le rôle de la Mairie, n'ont jamais été portés à la connaissance de l'opposition. Il est évident qu'encore une fois, ce dispositif dédouane l'Etat et les industriels, et transpose la responsabilité de ceux-ci vers les riverains, ce qui est totalement inadmissible.

Quant à la loi Bachelot, nous avons toujours demandé, d'une part, un moratoire et d'autre part, son réexamen ; ce qui permettrait de corriger des décisions prises dans l'urgence après la catastrophe d'AZF.

4. Il est bien évident que nous accompagnerons les personnes dont les habitations sont en zone de délaissement, à condition que celles-ci souhaitent quitter leurs maisons.

Nous regrettons que les commerces et les entreprises artisanales et industrielles soient les « oubliés » des éventuels dispositifs. La commune ne pourra se substituer à l'Etat pour des aides. Elle ne pourra, en aucun cas, assumer d'une façon raisonnable les travaux obligatoires sur ses équipements impactés par le PPRT. La situation budgétaire de notre commune ne le permet pas, au vu des 12,6 millions d'euros de dette que nous laisse en héritage l'équipe sortante.

5. Si nous sommes élus en mars prochain, nous engagerons une démarche municipale, que nous souhaitons associée avec celle de l'ADZRP, si celle-ci le souhaite. Dès que le Conseil Municipal sera installé, en lien avec un cabinet d'avocats spécialisés, nous saisissons le Tribunal Administratif de Nantes d'une requête aux fins d'annulation du PPRT. Le Préfet, ayant validé par sa signature ce PPRT le 21/02/2014, cela nous laissera une petite marge que nous saisissons. En parallèle, nous poursuivrons nos interventions, auprès des élus nationaux de toutes tendances, pour que la loi Bachelot soit révisée.

6. Nous souhaitons mettre en place, avec les industriels concernés, des relations privilégiées, des alertes et surtout des moyens d'information adaptés, en direction de la population dongeoise. Nous souhaitons mettre de la clarté et de la sincérité par des démarches volontaires. L'ensemble des nuisances supportées par les riverains doivent être évitées tant que faire se peut, mais surtout expliquées clairement. Nous saisissons les services de l'Etat en charge du contrôle du site, dès qu'il sera nécessaire de le faire.

7. Le développement futur de notre commune se fera dans deux zones : Les Ecottais d'une part et le secteur de la Sencie, d'autre part. C'est dans ces nouveaux projets que nous devons proposer aux habitants touchés par le PPRT et qui souhaitent vendre, des solutions de relogement. Nous sommes tout à fait conscients que la grande majorité des riverains ne souhaitent pas quitter leur logement, conscients aussi du fait de la dévaluation de leur bien, suite à la mise en place de ce PPRT.

#### **En conclusion :**

Pour nous, c'est la démarche auprès du Tribunal Administratif de Nantes qui nous semble la solution d'avenir, et d'un avenir proche. Nous devons continuer à combattre, à démontrer que les prescriptions imposées ne seront en rien, un gage de sécurité pour les riverains. Pour nous, le rôle d'une Mairie et d'un Maire est d'être aux côtés des associations de riverains, quand il en va de l'avenir de notre commune.

oooooooooooo

## **Mieux vivre à Donges : liste conduite par Mr Mikael DELALANDE.**

En cette période d'élection municipale vous interpellez les candidats afin de connaître leur positionnement concernant le dossier PPRT. Pour notre liste « Mieux Vivre à Donges » ce sujet, est au sein de nos préoccupations et vous connaissez l'implication de nos candidats.

La sécurité est un axe majeur de notre programme, et ces questions ne peuvent être éludées dans une commune comme la nôtre, qui est fortement impactée.

Comme vous le savez, nous avons interpellé régulièrement les parlementaires sur les dispositions de la loi dite « Bachelot » qui nous semble difficilement applicable à Donges. Les modalités de cette loi ne nous satisfont pas pour assurer une sécurité des habitants, sur la préservation de leurs biens.

Des amendements méritent d'être proposés et c'est de cette manière que nous entendons agir.

A ce titre nous avons émis des réserves, des interrogations, des réflexions, des constats ou des demandes de révision des modes de calcul auprès de la commission d'enquête.

Afin de pouvoir avancer des propositions circonstanciées auprès de l'Etat, il est pour nous essentiel de défendre une position commune avec les riverains, les associations, les commerçants, les entreprises impactées, les personnes de bonnes volontés afin de soutenir un projet partagé susceptible d'être entendu.

Comme sur d'autres sujets nous souhaitons une concertation apaisée. Mais cela ne peut se faire dans la précipitation et demande du temps, du travail concret, de la réflexion pour dégager des consensus.

A ce titre j'ai adressé un courrier à Monsieur Le Préfet afin de lui demander de suspendre son arrêté d'approbation ou à défaut de prolonger la période permettant un recours gracieux. Je vous joins une copie de ce courrier.

En l'absence de réponse favorable, nous saisirons le Tribunal Administratif afin de dénoncer ce calendrier qui ne respecte pas la réflexion démocratique ni le suffrage des dongeois.

En espérant avoir répondu ...

*Nb/ A ce courrier était joint la copie de la lettre adressée au Préfet de Loire Atlantique dont vous trouverez ci-dessous la conclusion « La nouvelle équipe municipale, à sa prise de fonction au mois d'avril aura besoin de temps pour revoir ses outils réglementaires et décider des éventuels recours, elle ne pourra le faire sans engager de débat avec la population.*

*Ne doutant pas de votre volonté de respecter l'expression démocratique, la possibilité pour la prochaine équipe municipale de s'emparer du dossier, j'attends de votre part une réponse positive à notre requête....*

*Dans le cas où vous ne donneriez pas suite à notre requête, je m'engage ainsi que mes colistiers à saisir le Tribunal Administratif concernant la signature de votre arrêté pour toutes les raisons que nous évoquons dans ce courrier, qui sont de bon sens. »*

oooooooooooo

## **Donges pour tous : liste conduite par Madame Viviane ALBERT.**

La liste « **Donges pour tous** » est issue de la majorité municipale sortante, elle s'est construite sur un socle large d'adjoints au maire et de conseillers municipaux sortants. Elle s'est renouvelée autour de dongeoises et dongeois pour plus de la moitié de ses membres.

Certains membres de cette équipe ont donc travaillé sur le dossier du PPRT dès 2008 sous l'impulsion d'Anne Auffret. Dès juillet 2010, la signature de l'arrêté préfectoral qui a prescrit l'élaboration du PPRT de Donges a mobilisé les élus. Cette signature du préfet venait clore une période de près de 8 années d'incertitude et de gel de toutes constructions dans un rayon de 1900 mètres autour de la raffinerie. Cette situation était déjà unanimement dénoncée par les élus lors du conseil municipal du 20 septembre 2002.

A partir du 12 juillet 2010, une nouvelle étape s'ouvrait. Les conclusions des études d'aléas et d'enjeux ont été communiquées aux dongeois en décembre de la même année, provoquant un grand choc dans la population : mesures foncières de délaissement, réalisation de travaux coûteux avec pour conséquences des préjudices moraux, affectifs et financiers ...

La motion prise lors du conseil municipal du 24 mars 2011, dénonce à l'unanimité la triple peine : nuisances quotidiennes, les risques et le coût des travaux de protection à la charge des habitants contre des risques dont ils ne sont en rien responsables.

Les élus ont également dénoncé d'autres risques comme le transport des matières dangereuses en ville ainsi que le passage de la voie ferrée au cœur de la raffinerie.

Le conseil municipal renvoyait donc l'État à ses responsabilités, celles de protéger les populations des zones à risques, de rendre possible l'application de la loi Bachelot par une prise en charge financière des travaux de sécurisation des habitations.

Il était également précisé que les industriels devaient mettre en œuvre toutes les mesures visant à réduire ces risques et exiger que les futures installations industrielles n'engendrent pas de nouveaux risques.

D'ailleurs **pour répondre à votre première question**, il faut reconnaître le caractère historique du développement de la raffinerie qui s'est rapprochée du cœur de la ville avec l'autorisation des services de l'État. Les préoccupations liées aux risques industriels n'étaient probablement pas aussi prégnantes. Aujourd'hui le contexte est différent, le PPRT est un outil de protection des populations, le code de l'environnement prévoit d'encadrer le développement industriel générateur de risques. Nous veillerons dans une telle situation, à ce que l'État soit exigeant vis à vis du développement industriel et surtout exiger régulièrement la réduction des risques et la mise à jour en conséquence des études de dangers. Ce point rejoint **votre deuxième interrogation**.

En effet d'autres risques ne sont qu'insuffisamment pris en compte. Tout d'abord le transport des matières dangereuses en centre ville dénoncé à plusieurs reprises en conseil municipal. Sur ce point, des études de contournement ou d'itinéraires alternatifs sont à l'étude sous l'impulsion du maire.

Le détournement de la voie ferrée qui passe actuellement au cœur de la raffinerie constitue aussi un élément clef. Ce dossier est déjà engagé par des études et devrait avancer significativement au cours du prochain mandat. Comment peut-on exiger des riverains de se protéger en laissant tous les jours des trains traverser une zone aussi sensible que la raffinerie ? La prolongation du délai de réalisation des travaux par les riverains dans le cadre du PPRT, de 5 à 7 années, est peut être à relier à ce dossier de la voie ferrée dont les conséquences positives sur les études de dangers seraient importantes.

Quant au point que vous évoquez concernant **la sismicité**, nous interrogerons les services de l'État pour que celle-ci soit prise en compte. Ces derniers savent l'imposer aux collectivités, à l'image des travaux supplémentaires qui ont dû être engagés lors de la construction de l'école maternelle.

Pour conclure ce point, **vous nous interrogez sur la concertation** que nous engagerons sur ces dossiers. Tout d'abord vous rappelez que Madame le Maire a toujours communiqué sur les démarches qu'elle a engagées sur le dossier PPRT, elle a entre autre soutenu votre participation aux instances du CLIC et des POA pour favoriser l'expression des citoyens et la transparence. Il nous faut également obtenir votre participation au comité de pilotage du projet de détournement de la voie ferrée.

Elle a d'ailleurs expliqué à plusieurs reprises que les élus ont en charge la sécurité des habitants et qu'à ce titre, son engagement et celui de son équipe ne pouvait être de même nature que celui de l'ADZRP. Manifestement il est important que chacun, dans son rôle, puisse faire avancer l'intérêt des riverains, l'amélioration de leur sécurité et les insuffisances du PPRT en l'état.

Il est donc primordial que chacun comprenne à quel niveau il peut agir : le levier politique pour l'un, le levier de la mobilisation citoyenne pour l'autre. Afin de mettre en phase ces engagements respectifs, sans cloisonnement, nous proposons **la création d'une commission extra-municipale PPRT/détournement de la voie ferrée/transport des matières dangereuses**

et de vous y associer. Cette démarche de travail en commission extra-municipale nous permettra de partager les points de vue et connaissances des uns et des autres afin de trouver des éléments de convergence. La municipalité s'est donc attachée avec force et conviction à défendre les intérêts des riverains impactés, en s'associant avec AMARIS, afin de peser sur l'État, les assemblées législatives et sénatoriales, et obtenir que la sécurité des habitants soit garantie, que celle-ci puisse être assurée sur la base de la contribution partagée des industriels, de l'état et des collectivités locales, **excluant la participation des propriétaires**. Un accord de financement est finalement intervenu impliquant industriels, État et collectivités territoriales. Il reste toutefois à sécuriser les 10% restants.

Toutefois, **la situation demeure insatisfaisante**, des points sont encore à faire progresser, nous les avons actés dans la délibération du 27 juin 2013 :

- La discrimination entre personnes seules et en couple.
- La non prise en charge des travaux au delà d'un certain plafond de dépenses.
- La non prise en compte du financement des travaux de protection des entreprises impactées.
- L'amélioration de la réduction des risques à la source.

L'avis favorable au PPRT de la majorité municipale **constitue donc une première étape**, considérant qu'il est de la responsabilité des élus de mettre en œuvre les mesures propres à assurer la sécurité des populations, en complément et en accompagnement de la compétence propre exercée par le Préfet en matière de PPRT. Certes nous rappelons que le cadre législatif et réglementaire pourrait être plus satisfaisant, mais cette première étape aura aussi permis **de construire le financement des travaux** pour que rien ne pèse sur les riverains et c'est déjà une avancée importante. Pour mémoire, c'était une volonté unanime du conseil municipal.

Aujourd'hui, le Préfet a signé l'arrêté d'approbation du PPRT. Nous entrons donc dans **une deuxième phase**. Nous pourrions, comme le font certains, attaquer l'arrêté préfectoral. Toutefois nous sommes dans une démarche volontariste pour à la fois poursuivre la protection des dongeois avec l'outil PPRT et poursuivre son amélioration.

Il s'agit désormais d' **obtenir auprès de l'État** :

- Le financement de l'intégralité des travaux sans plafond. En effet, l'État doit être cohérent et considérer qu'une même habitation ne peut faire l'objet d'une obligation de travaux pour partie et de

recommandations pour l'autre partie et ce quel que soit son nombre d'habitants. A ce sujet, le dispositif PARI permettra **d'estimer avec réalisme le niveau des travaux à engager et leur fiabilité. Nous veillerons à ce que les riverains ne soient pas amenés à faire un choix sur les travaux à entreprendre** afin de ne pas, comme vous l'indiquez, transférer finalement une part de responsabilité aux propriétaires concernés. Ainsi l'obligation de travaux de renforcement du bâti faite aux riverains pourrait exonérer l'industriel de ses obligations de sûreté de son installation et inverserait complètement les responsabilités. En commandant et finançant ces travaux, le riverain victime de mise en danger reconnaît sa propre responsabilité et ne pourrait éventuellement plus bénéficier d'indemnité compensatoire en cas d'accident.

- Un accord de financement des travaux pour les entreprises impactées, les mesures actuelles étant insuffisantes, il s'agit là de protéger les salariés mais aussi les emplois.
- Accompagner les riverains concernés par le délaissement.
- Relier le détournement de la voie ferrée au dossier PPRT.

Il sera nécessaire de mobiliser tous les moyens, notamment **s'appuyer sur les parlementaires pour faire évoluer la loi**. Notre équipe considère que parmi les points évoqués ci-dessus, certains seront incontournables pour avancer sur le dossier du PPRT. Aussi nous prendrons en considération les réserves et recommandations émises par la commission d'enquête.

Enfin, vous nous interrogez sur les exigences que nous porterons auprès de l'industriel au sujet des odeurs, du bruit et des fumées.

Tout d'abord, il faut une nouvelle fois rappeler l'histoire de Donges, cette ville est liée à l'industrie pétrolière, pourvoyeuse d'emplois, qui a permis à la ville de se développer et d'être considérée comme une « ville riche ». Les préoccupations environnementales étaient, il y a encore quelques années, moins prégnantes qu'actuellement. Le développement de la raffinerie a accompagné le développement de la ville.

Aujourd'hui nous devons restaurer un équilibre entre l'activité de l'industriel que nous devons reconnaître comme partie intégrante du paysage dongeois et la vie quotidienne des dongeois subissant les odeurs, les fumées, le bruit, mais aussi la circulation des matières dangereuses sur la rue du Stade.

Tout d'abord, **le dialogue doit être plus soutenu et permanent avec l'industriel**, par la transparence de l'information, la réactivité de l'information envers les élus et la population. Nous avons pu constater que ce n'était pas toujours le cas à plusieurs reprises. La programmation de rencontres régulières, notamment à chaque fois qu'un incident est constaté, même minime de type fumée noire devrait activer cette transparence de l'information.

Cette exigence devra être portée par la nouvelle équipe auprès des dirigeants de l'entreprise à l'origine des nuisances, tout en étant réaliste sur les limites de la démarche : nous ne supprimerons pas les odeurs, le bruit et les fumées, composantes même de l'activité pétrolière, mais notre rôle consistera à porter ces préoccupations.

S'opposer au PPRT serait nier l'existence des dangers, serait nier la protection des populations impactées et même démagogique en période électorale. Les dangers sont pourtant bien réels, les accidents de Toulouse ou encore plus récemment Toronto et d'autres nous démontrent cette réalité. En ce sens, le PPRT ne mettra pas moins en sécurité les riverains, il permet d'avancer sur la protection, en ayant conscience que le risque zéro n'existe pas et que des améliorations sont encore à obtenir.

S'associer à la démarche PPRT, c'est se placer en position de responsabilité, d'améliorer la sécurité, tout en ayant pour perspectives d'apporter les évolutions nécessaires à cette loi encore imparfaite.

C'est en ce sens que notre équipe s'engagera dans le prochain municipale

oooooooo